Elections législatives du 23 Novembre 1958

Circonscription de Saint-Sever - Tartas

Electeurs et Electrices de la Circonscription,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour l'élection du 23 Novembre au siège de député de la Circonscription de SAINT-SEVER - TARTAS.

Au terme d'événements très importants, le Général de GAULLE vient d'ouvrir la voie du renouveau à la République et à la Nation. Homme de bonne volonté parmi des millions d'hommes de bonne volonté, je suis prêt à œuvrer, si vous m'en jugez digne, pour la disparition des structures anciennes, causes de nos déchéances, et pour la mise en route des nouvelles institutions, susceptibles d'assurer notre relèvement.

PRINCIPES DIRECTEURS DE MON ACTION

1° Fidèle à l'admirable enseignement chrétien de la fraternité et de la dignité humaine, je rejette le MARXISME COLLECTIVISTE parce qu'il méprise la conscience individuelle et attente à la liberté de la personne.

2° Profondément hostile au mot d'ordre marxiste de la LUTTE DES CLASSES, je me déclare partisan convaincu d'une ASSOCIATION ET D'UNE COOPÉRATION HARDIES DE TOUS EN VUE DU BIEN COMMUN.

3° Fils d'humbles travailleurs vivant moi-même uniquement de mon travail, je suis foncièrement attaché à la plus large JUSTICE SOCIALE ainsi qu'à toute entreprise susceptible de faire reculer la misère et le besoin.

MES POSITIONS EN POLITIQUE GÉNÉRALE

1° SAUVEGARDE de la RÉPUBLIQUE, du PATRIMOINE d'OUTRE-MER et de l'INDÉPENDANCE NATIONALE

a) Par un respect scrupuleux des libertés essentielles (conscience, enseignement, presse, etc...) des règles de la démocratie, des devoirs civiques et pat.iotiques ;

b) Par la création de liens nouveaux avec notre empire, sans esprit de démission ou d'abandon et par la promotion des pays d'outre-mer dans le cadre de la communauté ; par la poursuite en Algérie de la politique de paix, amorcée par le Général de Gaulle, dans un esprit d'association indissoluble ;

c) Par un renforcement du prestige matériel et moral de la France de manière à nous faire participer efficacement au maintien de la Paix internationale.

2° POURSUITE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE DU PROGRES SOCIAL ; MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES SOURCES D'ENERGIE, MAIS, EN MEME TEMPS, RÉDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT ; SANCTIONS CONTRE LES RESPONSABLES DÉNONCÉS PAR LA COUR DES COMPTES.

3° LUTTE CONTRE UNE FISCALITÉ TRACASSIERE QUI TUE L'ESPRIT D'INITIATIVE ET D'EPARGNE

A) **PAR UNE PROFONDE RÉFORME FISCALE, instituant un IMPOT A LA BASE**

— qui fera disparaître déclarations, vérifications et contrôles,

— qui fera renaître l'esprit d'entreprise, marque du génie français,

— qui empêchera la fraude fiscale et abaissera le coût de la vie.

B) **Par la suppression d'un impôt inique** pour l'épargne familiale : les droits de succession en ligne directe et entre époux.

C) **Abandon d'un dirigisme systématique** qui brime l'audace créatrice de l'entreprise privée.

4° MESURES DE JUSTICE SOCIALE

A) **En faveur des salariés :**

a) libérés du carcan fiscal, les entreprises devront élaborer des formes nouvelles de rémunération (salaire progressif, par exemple),

b) institution d'une assurance chômage et revalorisation des allocations familiales,

c) aide accrue à l'habitat, lutte contre le taudis, crédit à l'équipement sanitaire et ménager.

B) **En faveur des non salariés** (commerçants et artisans) : admission à l'assurance sociale facultative, caractère également facultatif des cotisations de retraite vieillesse.

C) **En faveur des anciens :** revalorisation des retraites.

D) **En faveur des jeunes :** allocation d'études pour les étudiants, congés culturels pour les travailleurs.

5° **UNE AIDE MASSIVE S'IMPOSE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BRIMÉE PAR LE SYSTEME ANCIEN** (cf. importations de choc) à la veille de l'entrée de la France dans le marché commun, rien n'est prêt dans ce domaine alors que notre pays peut être le grenier et le garde-manger de la Communauté.

Il faut d'urgence à l'agriculture :

a) des subventions accrues pour l'équipement, le défrichement, l'habitat, les productions en voie d'être déficitaire et les productions de qualité ;

b) accroissement des facilités de crédit aux jeunes ménages, défense de l'exploitation familiale ;

c) stabilité des revenus par une politique de prix garantis (stockage en période d'abondance) ;

d) encouragement par tous les moyens à l'accès à la propriété (prêts plus avantageux et plus rapides) ;

e) institution d'un système social d'assurance contre les calamités agricoles (gel, grêle) ;

f) **égalisation des prestations familiales :** le « chef de tinel » et le « membre de la famille salarié » doivent percevoir les prestations au même taux, c'est-à-dire au taux des salariés ;

g) aide de l'Etat pour l'habitat, l'électrification, l'adduction d'eau et l'entretien des chemins vicinaux et ruraux.

MES POSITIONS CONCERNANT LES INTÉRÊTS DE LA CIRCONSCRIPTION

A) **NÉCESSITÉ URGENTE D'UNE EXPANSION ECONOMIQUE**

a) implantation industrielle nécessaire au sud de l'Adour pour assurer des débouchés aux générations montantes et réanimer la vie du commerce, de l'industrie locale ;

b) développement de l'équipement hôtelier, protection des sites, notre contrée étant susceptible de constituer un centre important de tourisme (repos et gastronomie) ;

c) protection des spécialités agricoles (volailles, foies gras, confits, Armagnac, vin de Chalosse) pour acquérir une meilleure place sur marchés nationaux et extérieurs (exemple heureux du Vin du Tursan).

B) **DÉFENSE CONTRE UNE CENTRALISATION ABUSIVE**

a) extension des libertés communales, recours exceptionnel à l'autorité de tutelle ;

b) défense de l'artisanat et du petit commerce, base même de la vie du bourg ou du village (élargissement de la notion d'artisan fiscal) ;

c) maintien des services administratifs et judiciaires le plus près possible du public. Dans l'immédiat une grave menace plane sur les Justices de Paix de Villeneuve, Grenade, Aire, Geaune, Hagetmau, Amou, Mugron, Montfort et Tartas ainsi que sur le Tribunal de SAINT-SEVER, sans motif d'ordre technique ou budgétaire valable. Nécessité de contrecarrer ce projet qui aboutirait, en fait, à un état de sous-administration.

C) **MESURES CONCERNANT CHASSE ET PECHE**

a) reconnaissance et aménagement législatif de la chasse à la palombe et aux petits oiseaux conformément à la tradition locale ;

b) lutte contre la pollution des rivières.

D) **SUBVENTIONS DE L'ETAT**

— aux Sociétés sportives et artistiques qui, dans les villages et petites villes, assument la responsabilité des loisirs et de la culture ;

— aux foyers de jeunes, aux bibliothèques ;

— aide pour la construction de stades et de locaux de réunion.

Toutes ces entreprises de restauration, tant à l'échelon national qu'à celui de l'arrondissement, ne peuvent être menées que par des équipes nouvelles, sans esprit de parti, se détournant tant d'un conservatisme peureux que d'un dirigisme étatique sclérosant.

Electeurs et Electrices du Bas-Armagnac, du Tursan, de Chalosse et de la région forestière,

Par votre OUI du 28 Septembre, vous avez irrésistiblement manifesté votre volonté de changement non seulement des institutions mais du PERSONNEL ANCIEN de la République.

HOMME NOUVEAU, VIVANT PARMI VOUS et CONNAISSANT VOS PRÉOCCUPATIONS, j'en appelle à votre confiance en vous assurant de mon indéfectible dévouement

POUR UNE RÉPUBLIQUE FRATERNELLE, LIBÉRALE ET GÉNÉREUSE,
POUR LA RÉNOVATION DE NOTRE CHÈRE FRANCE SOUS L'EGIDE DU GÉNÉRAL DE GAULLE,
POUR LA PROSPÉRITÉ DES VILLES ET VILLAGES DE NOTRE ARRONDISSEMENT.

Jean-Marie COMMENAY

Avocat à SAINT-SEVER-SUR-L'ADOUR,

Candidat Indépendant d'action rurale et sociale.

Suppléant :

Jean-Raymond LAFENÊTRE

Maire - Conseiller Général de Geaune

Président du Syndicat de Défense des Vins du Tursan.

Impr. Générale, Mont-de-Marsan